



Orientation Budgétaire 2023

Propos introductifs

- **Introduction**

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités. Il participe à l'information des Élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une Collectivité préalablement au vote du Budget Primitif.

- **Dispositions légales du DOB**

Imposé par la loi du 06 février 1992 dite loi A.T.R. le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). En cas d'absence de DOB: toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

- **Objectifs du DOB**

Discuter des orientations budgétaires municipales.

Informersur la situation financière de la Collectivité afin d'éclairer les choix stratégiques des Élus au Budget Primitif.

Propos introductifs

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur:

- Les orientations budgétaires: évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés: programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Sommaire

- **1. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national.**
- **2. Les hypothèses d'évolutions du Budget Principal pour 2023.**
- **3. La situation de la dette**
- **4. Situation des ressources humaines: masse salariale et effectifs.**
- **5. Synthèse et indicateurs financiers**
- **6. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de la Rivière de Corps pour 2023.**
- **Annexe : Caractéristiques de la commune**

1. Les incertitudes du contexte économique et budgétaire national

A. Situation nationale: un ralentissement plus fort que prévu

- La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Au 3^{ème} trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.
- Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +1% contre une projection de +2,6% en 2022.
- L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980. Pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble de 4,7%.
- Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis fin Aout 2022 1,76% à 2,83% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue aux alentours de 3,5%.
- Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1^{er} semestre 2022 à 7,3%.

B. Bloc communal

- Le niveau de l'épargne brute de notre commune reste d'un bon niveau malgré la crise sanitaire en hausse de 6% par rapport à 2021. Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix, les charges de personnel par les mesures gouvernementales. Les recettes sont portées par une dynamique fiscale (revalorisation forfaitaire +3,4%) et par des droits de mutation à titre onéreux encore en hausse de 20% en 2022.
- Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +7,3%. A noter l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement pourraient venir nuancer cette croissance dynamique des investissements.
- Le niveau des remboursements des emprunts est en baisse en 2022 de 7%.

C. Le projet de loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités :

Les priorités affichées du projet de loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité.

La création d'un fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique d'un montant de 2 milliard d'Euro. Ainsi que la création d'une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard de la part de la Banque des territoires. Ce fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux.

Les échanges avec les représentants des collectivités et l'Etat mentionnent à ce jour, une potentielle hausse de la DGF de 320M€ soit +4,2% pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie et la reconduction du « filet de sécurité de 2022 » pour les collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques. La commune de La Rivière de Corps ne devrait pas bénéficier de cet amortisseur.

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra être appliquée sur 4000 nouvelles communes. Ce PLF intègre également la hausse des taux de la taxe sur les logements vacants de 12,5 à 17% la première année et de 25 à 34% à partir de la deuxième année.

2. Les hypothèses d'évolutions du budget principal pour 2023

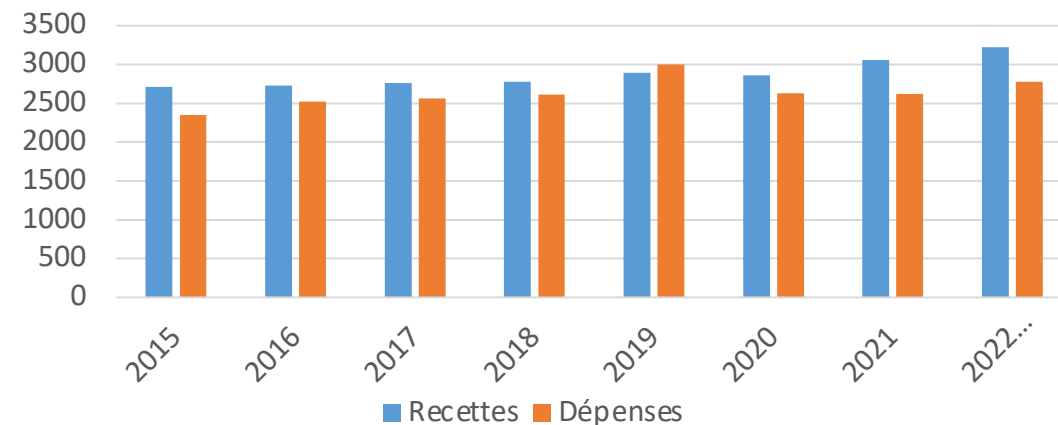
A. Les recettes de fonctionnement

- Fiscalité: Une augmentation de + 75K€ des produits des contributions de fiscalité directe locale (intégrant la hausse « mécanique » sur les bases physiques et +3,5% de revalorisation légale des bases d'habitation liée à l'inflation) pour un montant global de 1908K€ (1833K€ réalisé 2022).
- Taux de fiscalité inchangé conformément à ses engagements.
- Imposition indirecte: une hypothèse de maintien du niveau de la dotation globale de fonctionnement bien que l'Etat annonce une hausse de 320M€ soit +4,2% à destination des collectivités. La dotation de solidarité urbaine et fonds de péréquation seront également à minima maintenus au niveau de 2022. Ainsi le montant global s'élèvera à 384K€ comme en 2022.
- Un maintien des recettes tirées des droits de mutation à titre onéreux pour un montant global de 58K€ comme en 2022.
- Un maintien des recettes réalisées en 2022 au chapitre 70 (produits et services) proposé au BP 2023.
- En Synthèse, les recettes sont en hausse de 6%.

B. Les dépenses de fonctionnement au BP 2023 sont aussi en hausse de 6% par rapport à 2022.

- Les dépenses prévisionnelles de personnel qui représentent 49% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement, sont programmées à hauteur de 1,863M€ au BP 2023 contre 1,831M€ réalisé en 2022. Ce qui équivaut à un quasi maintien qui s'explique par:
 - 1 départ en retraite anticipé suite à longue maladie au cours du 1^{er} semestre 2022, un second départ en 2023 et l'utilisation moindre à du personnel extérieur en 2023 (-15K€ soit -50%).
 - Les mesures gouvernementales avec l'augmentation du point d'indice en juillet 2022 (3,5%).
 - Une hypothèse d'évolution des salaires avec une projection de réévaluation du point d'indice en juillet 2023 au regard de l'inflation qui reste importante ainsi que des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon)
 - Le maintien de l'enveloppe de 20K€ est à nouveau prévue pour l'application du complément indemnitaire annuel, prime destinée à valoriser l'engagement professionnels des agents.
 - L'augmentation de l'assurance statutaire de 25K€ soit +42%.
- L'enveloppe budgétaire des charges à caractère général est fixée à environ 1399K€ soit une hausse de +31%. Les principaux postes sont:
 - L'énergie: La commune est protégée par un contrat qui court jusqu'à fin 2023 sur la livraison de l'électricité qui stabilise le prix pour 2023. Les économies réalisées notamment grâce au programme volontariste de mise en LED de l'éclairage public permet même de diminuer ce montant de l'électricité pour 2023 de 50% soit 20K€ (MIEC baisse de 73% soit 30K€). En revanche, le poste prévisionnel du GAZ est en augmentation de 300% par rapport au réalisé 2022. Toutefois, des économies de volumes devraient être réalisées compte tenu des remplacements des chaudières aux Ecoles et à l'Hôtel de Ville. D'autant plus que celle de l'Hôtel de Ville sera d'autant moins sollicitée compte tenu de la récente complémentarité avec les climatisations réversibles.
 - Fournitures de petits équipements bâtiments et voirie
 - Augmentation de la restauration scolaire +15% et de la restauration de la crèche +50%.

- Les autres charges de gestion courante de l'ordre de 164M€ comprennent notamment:
 - L'enveloppe des subventions aux associations à hauteur de 50K€ (dont 22K€ pour le CCAS)
 - Les indemnités de fonction en hausse de 2,5K€ compte tenu de l'augmentation du point d'indice (07/2022)
- Les charges financières seront en baisse de 10% par rapport à 2022 pour atteindre 17K€.



C. L'autofinancement ou excédent dégagé en 2023 sera vraisemblablement en recul par rapport à 2022.

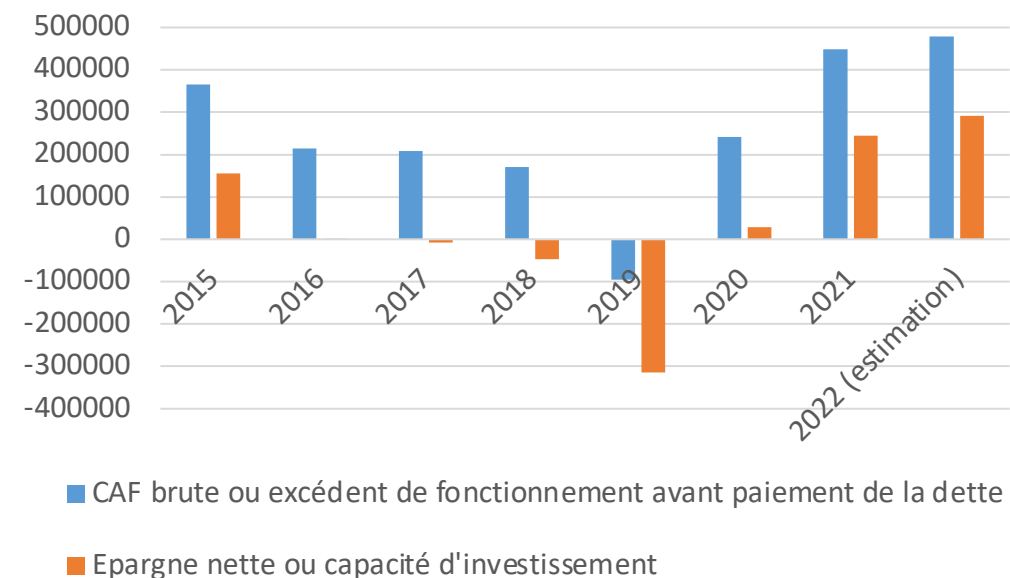
En conséquence de quoi le niveau d'autofinancement brut (amortissement + virement du fonctionnement) atteindrait 425K€ en 2023 contre 479K€ au BP 2022 (estimation).

Malgré ce recul, l'amortissement en capital de la dette sera largement assuré (198K€ en 2023).

L'épargne nette ou CAF nette portée au budget 2023 sera positive pour s'établir à environ 281K€.

Sur la base des ressources propres (FCTVA 60K€, Taxe d'aménagement 50K€ et excédent de fonctionnement de 2022 454K€), le financement disponible pour l'investissement s'élèverait à 845K€.

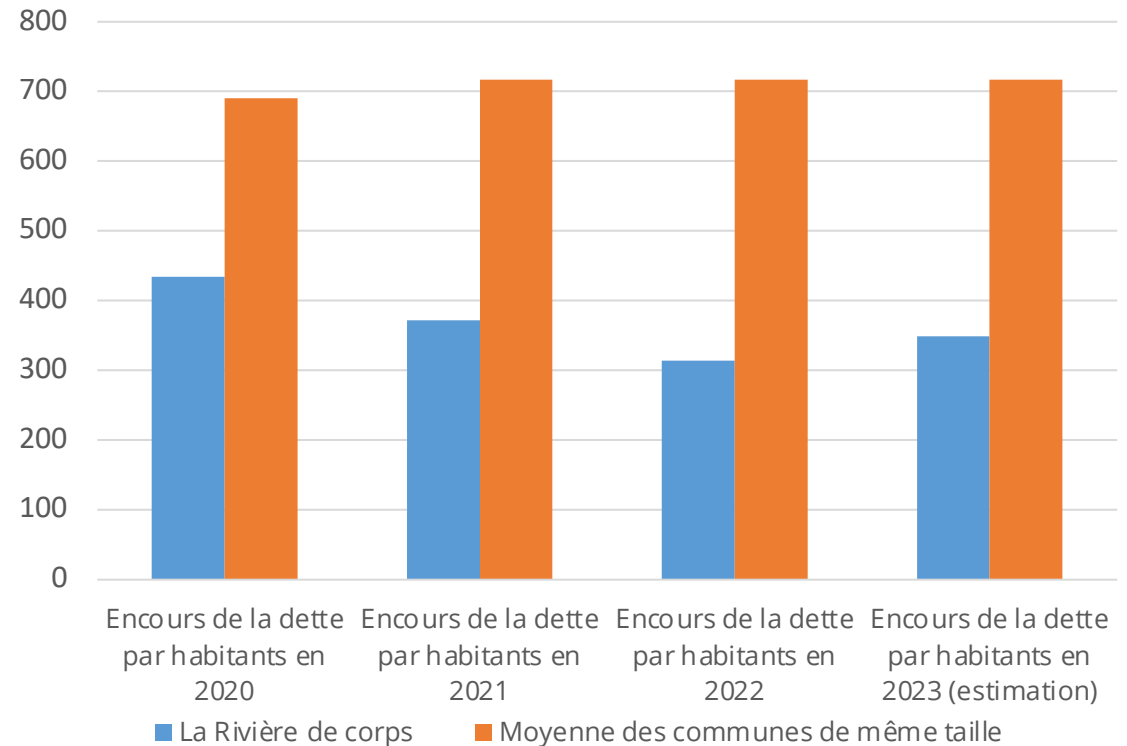
Ces montants d'autofinancement net et de financement disponible, tels qu'ils pourront être présentés au budget primitif, résultent de l'optimisation de nos ressources, associée à nos efforts de gestion qui doivent être poursuivis et encore affinés au regard des besoins de la collectivité et des Ribocortins.



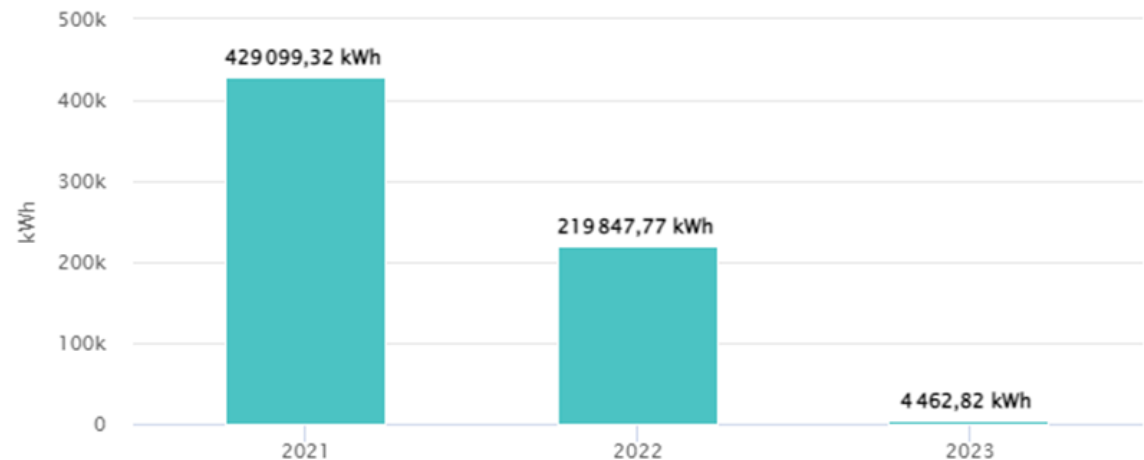
3. La situation de la dette

Au cours de l'année 2022, la commune aura encaissée :

- 24K€ d'un premier déblocage sur l'emprunt souscrit en février 2022 pour l'éclairage public en LED (361,4K€). Le reste des fonds seront débloqués en fonction de l'envoi des factures. Notons que la charge liée à cet emprunt 35K€/an s'autofinance avec l'économie d'énergie relative à cette technologie (voir l'impact sur la consommation en 2022).
- L'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 1118K€, en baisse de 188K€ par rapport à 2021. A noter que l'emprunt des « travaux de voiries » de 2007 est tombé à échéance fin 2022 libérant ainsi la commune d'une échéance annuelle de 16K€.
- Depuis 2020, la commune a poursuivi une politique de désendettement tout en investissant.
- L'encours de la dette en 2022 par rapport à l'épargne brute représente 2,35 années de désendettement (seuil d'alerte fixé à 15 années) et 3,03 années si l'emprunt de l'éclairage public avait été totalement débloqué.
- Pas d'impact sur le risque de remontée des taux puisque l'ensemble des prêts sont à taux fixe.



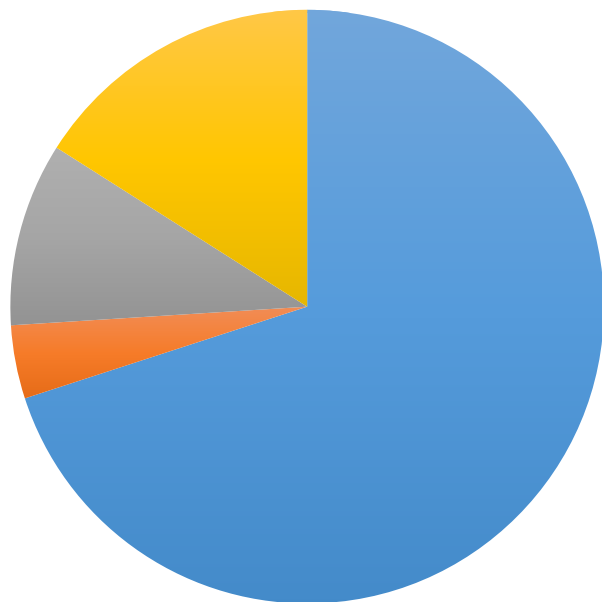
● LA RIVIERE DE CORPS - 211003116 - Eclairage Public - [C5 - PS ≤ 36 kVA]



4. Perspectives en ressources humaines

A. La structure des effectifs

- Au 31 décembre 2022, 50 agents (titulaires et non titulaires) ont composé les effectifs. Les répartitions des agents par catégorie et contrats sont les suivants :



■ 35 agents titulaires CNRACL

■ 2 agents titulaire IRCANTEC

■ 5 agents contractuels

■ 8 contrats PEC

B. Le temps de travail

- Les services de la commune de La Rivière de Corps fonctionnent sur la base réglementaire de 1607 heures annualisées.
- Le temps de travail :
 - Annuel : 1607 heures
 - Hebdomadaire : 35 heures
 - Journalier : 7 heures
 - Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment les services techniques selon la saison et l'enfance en fonction des périodes de vacances scolaires.

C. Evolution de la masse salariale / Elus

- La masse salariale devrait rester stable en 2023 pour s'établir à 1,863M€ malgré l'évolution du point d'indice en 2022 et des avancements d'échelon prévus en 2023.
- Les indemnités des élus restera dans les montants définis par l'article 81 du code général des impôts. Notons que la municipalité a fait le choix de limiter à 5 adjoints au lieu de 6.
- Politique des ressources humaines:
 - Poursuivre la transformation de notre modèle de management collaboratif et faire de nos directeurs de pole des leaders inspirants et agiles.
 - Poursuivre la construction de parcours de formations individualisées en lien avec un projet professionnel.
 - Impliquer tous les employés dans des projets impactant leur quotidien et celui de nos administrés.
 - Renforcer la transversalité dans la gestion des projets.
 - Poursuivre la dynamique en matière de « qualité de vie globale » de nos employés au service de l'efficience de la commune.
 - Communiquer sur les réussites, développer les feed-back positifs et les marques de confiance.
 - Savoir valoriser les réussites des employés.
 - Communiquer efficacement aux administrés.

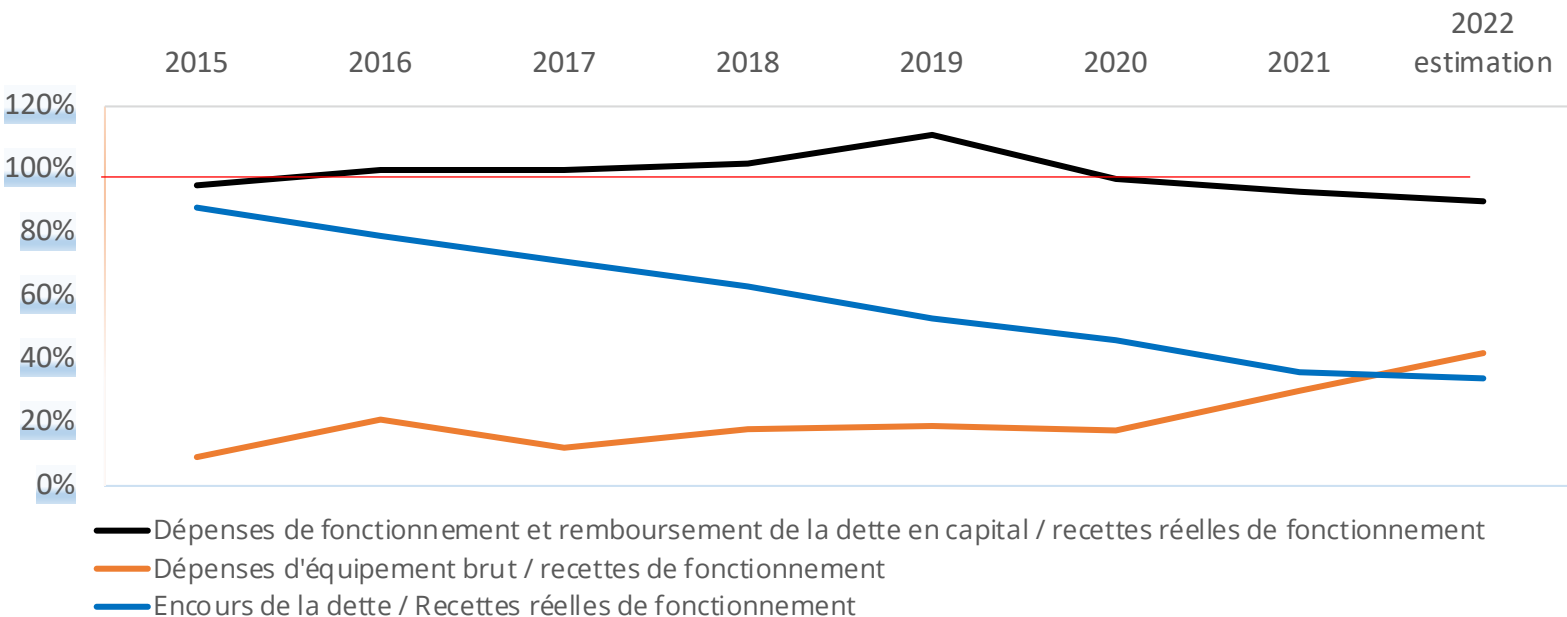
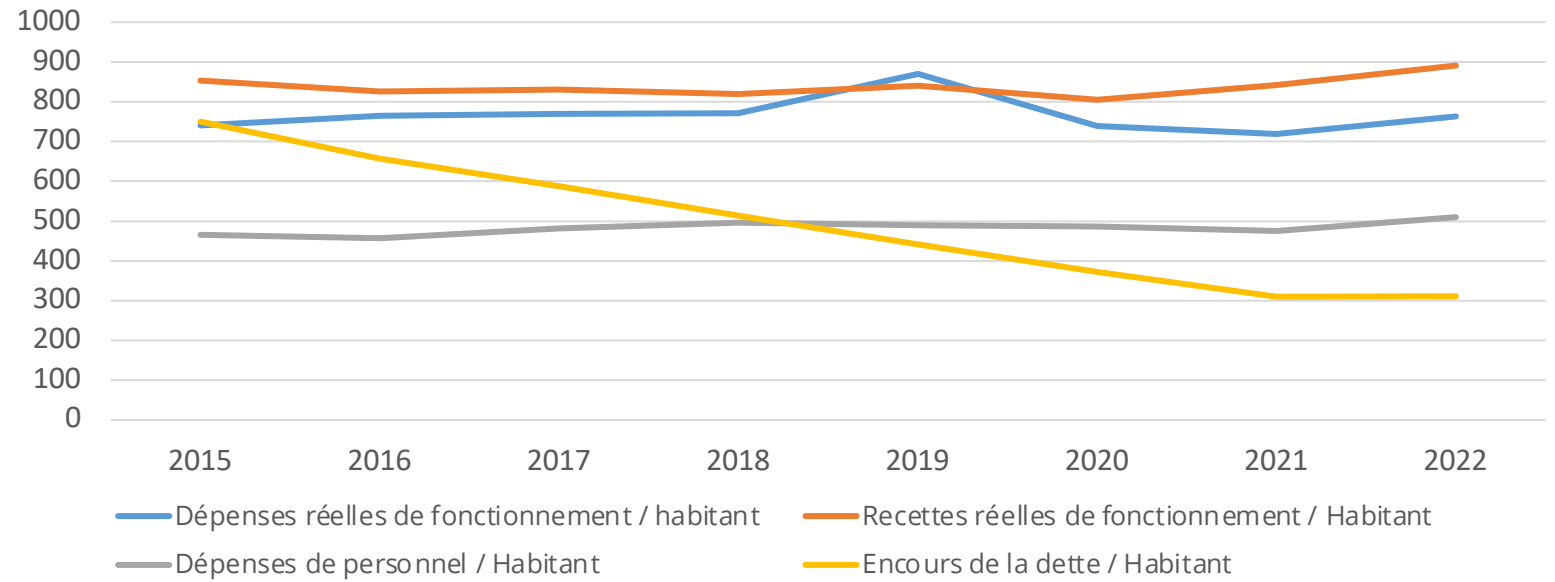
5. En synthèse

Indicateurs financiers par habitants

- Les dépenses de personnels restent maîtrisées.
- L'encours de la dette se stabilise à un niveau particulièrement faible.
- L'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement s'améliore depuis 2019 libérant ainsi une capacité d'investissement.

Indicateurs financiers : ratios

Depuis 2019, la commune est à nouveau en capacité de rembourser la dette (courbe noire), permettant à la Rivière de Corps d'investir (courbe orange) sans pour autant endetter la commune (courbe bleue).



6.1 Les grandes orientations budgétaires de la commune de La Rivière-de-Corps pour 2023

- Poursuivre un programme d'investissement dynamique pour transformer durablement notre commune et ses services municipaux vers une plus grande soutenabilité écoresponsable.
- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la commune tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation de notre administration.
- Poursuivre la réalisation de notre programme d'investissement conformément aux engagements de mandat avec un niveau satisfaisant d'autofinancement et de mobiliser le maximum de recettes d'investissements.
- Conforter les actions sociales du CCAS et celles de nos associations.
- Maintenir un poids de la dette « soutenable » au regard des échéances de remboursement.
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés) et d'optimisation des recettes.
- Poursuivre notre démarche de renouvellement de biens vieillissants.

A. Diminuer la consommation énergétique des structures communales sans impacter la CAF nette, rechercher une opération qui s'autofinance

Sur la base des orientations des bilans énergétiques réalisés, il est nécessaire de poursuivre les investissements et limiter ainsi notre dépendance au marché de l'énergie, à l'instar de ce qui a été fait à travers l'éclairage public et ce qui doit être encore fait aux bâtiments communaux. Il s'agit de réduire à terme l'impact du coût de l'énergie sur le budget de fonctionnement et d'être plus vertueux en matière d'environnement.

Ainsi il est proposé de poursuivre notre politique pluriannuelle d'économie d'énergie ciblée en fonction du retour sur investissement. L'objectif est de permettre à la commune d'engager un cercle vertueux où les économies de fonctionnement dégagées par les premières tranches seraient réinvesties dans la poursuite du programme. Et ainsi de « réconcilier économie et écologie »!

B. Soutenir le développement du centre bourg avec les acteurs économiques et sociaux

La politique pluriannuelle d'aménagement du territoire répond à trois objectifs :

- Redynamiser le centre bourg comme cœur de la vie sociale et économique de la commune.
- Assurer les liaisons et les synergies entre le centre-bourg et l'ensemble des zones de la Commune (zones résidentielles, zones de loisirs, espaces naturels et agricoles).
- Favoriser les échanges et les liens sociaux afin de renforcer les solidarités intergénérationnelles et maintenir la cohésion, l'attachement et le lien identitaire à la commune c'est-à-dire « l'esprit de village ». Ceci en dépit d'un mode vie de plus en plus marqué par des activités à l'échelle supra communale.

C. Poursuivre nos évènements intergénérationnels culturels et sportifs ou d'initiatives écologiques et sociales

Le renforcement et la multiplication des évènements culturels et de cohésion sociale solidaires et écologiques doit permettre aux Ribocortins de se retrouver et d'interagir. A ce titre, le budget 2023 permettra de poursuivre et de développer notre Marché de Noël mais aussi la fête de Village, peut être sous une autre forme, mise en place d'une politique d'animation structurée par des temps forts fédérateurs renforçant le dynamisme et la cohésion de la commune.

D. Poursuivre l'embellissement de notre cadre de vie.

La qualité du cadre de vie, le soin de la Commune et de ses habitants dans la mise en valeur de son environnement constitue un marqueur fort de l'identité Ribocortine auquel il est nécessaire de donner un nouveau souffle. Les contraintes climatiques (vent, sécheresse, forte chaleur) et la nécessité de réduire l'impact environnemental du fleurissement constituent un défi à relever. L'implication des habitants et la prise en compte de leurs attentes doit permettre de faire de ce cadre de vie un projet qui, au-delà du seul aspect esthétique, contribue à faire de la Rivière de Corps une commune où l'on se sent bien.

E. Poursuivre notre plan pluriannuel pour l'entretien des bâtiments.

Nos bâtiments et l'équipement de ces derniers nécessitent des investissements importants (exemple: remplacement chaudière du vestiaire du foot, la toiture des bâtiments du complexe Lacaille...etc.)

F. Création d'un lieu intergénérationnel au centre bourg.

Le démarrage des travaux de notre lieu intergénérationnel et culturel... L'inauguration est planifiée en septembre.

G. Rénovation du club de tennis.

Après une longue période de concertation, les travaux ont été revus à la hausse compte tenu du peu d'entretien et donc du mauvais état des installations

6.2 Les orientations du budget investissement pour 2023

A. La mise en œuvre d'un programme d'aménagement du centre bourg s'étalant sur trois années.

- Les dépenses d'investissements s'élèveraient à 4,75M€ dont 458K€ en 2023, 3189K€ en 2024 et enfin, 1103K€ en 2025. Ces dépenses d'équipement marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement sur les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions de la commune. Ce projet illustre pleinement notre volonté de renouveau de notre centre bourg permettant d'offrir à nos habitants un cadre sécurisé, verdoyant, dynamique pour nos commerçants et une diversité de voies douces répondant aux futures mobilités urbaines. Le renouveau urbain ne sera pas oublié par des opérations de voirie structurante comme des aménagements visant à réduire la vitesse et la création de pistes cyclables.

Année	Description	Dépenses	Recettes (subvention)	Autofinancement
2023	Etude/MOE/Permis	82 699,74€	55 100€	27 599,74€ Autofinancé BP 2023
	Phase 1 (Travaux/éclairage/Enfouissement de la phase 2)	375 600€	250 400€	125 200€ Autofinancé BP 2023
2024	Phase 2 et phase 3	2 844 000€	1 896 000€	598 300€ (CT TVA sur dépenses 2023 2024) 200 000€ vente Maison Belaud 149 700€ Autofinancé BP 2024
	Pistes cyclables 1	345 120€	230 080€	115 040€ Autofinancé BP 2024
2025	Phase 4	457 200€	304 800€	152 400€ Autofinancé BP 2025
	Pistes cyclables 2	645 980€	430 600€	180 900€ (CT TVA 2025) 34 480€ Autofinancé BP 2025
Total		4 750 599,74€	3 166 980€	779 200€ (FCTVA) 152 799,74€ financé BP 2023 264 740€ financé BP 2024 186 880€ financé BP 2025 200 000€ Vente maison Belaud

- Les opérations non individualisées 2023 pourraient porter sur les investissements suivants:
 - Pour l'entretien des bâtiments publiques 67K€
 - Pour le club de tennis 600K€
 - Pour les économies d'énergies 196K€.
 - Pour l'enfance 78K€
 - Pour le remplacement de véhicules 75K€
 - Pour la politique culturelle via le centre intergénérationnel (201K€ de report)
 - Pour la finalisation du nouveau Plan local d'urbanisation (15K€) visant à maîtriser l'urbanisation notre territoire...etc.

B. Le financement des investissements par la mobilisation des ressources disponibles

- Le financement du centre bourg sera assuré par l'obtention de subvention (FEDER/Région/Département/TCM/DETR...) à hauteur de 80% soit 3,1M€, par le FCTVA soit 779K€, la vente de la maison Belaud et par de l'autofinancement propre à hauteur de 604K€ réparti sur les 3 années de travaux (la commune dégage + de 450K€/an d'excédent de fonctionnement).
- Le financement des opérations non individualisées sur 2023 seront financées par:
 - Le virement du fonctionnement et les amortissements: 400K€
 - Le FCTVA: 60K€
 - La taxe d'aménagement: 50K€
 - Les subventions prévues pour ces diverses opérations à hauteur de 576K€
- Aucun emprunt MLT ne sera contracté par ces opérations. Bien entendu, ce non recours à un emprunt sera ajusté en fonction des subventions octroyées par nos partenaires.

6.3 Quel budget pourrait être proposé en 2023 ?

- Le budget de fonctionnement en € pour 2023:

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Estimation (CA 2022 non arrêté)	RECETTES DE FONCTIONNEMENT Estimation (CA 2022 non arrêté)
Administration générale	2 532K€ Dont 490K€ en réserve	2 548K€
Résultat exercice 2022 (estimation)		479K€
Virement à la section investissement	350K€	
Communication/Informatique	67K€	1K€
Aménagement de l'espace / Développement Durable Et cadre de vie	92K€	
Politique familiale / Enfance / Petite Enfance	219K€	656K€
Sécurité	16K€	
Patrimoine voiries	421K€	74K€
Vie associative et sportive / Culture / Cérémonies Dont fêtes du village et marché de Noël	82K€	21K€
	Dont Subvention associations 28K€ et 22K€ au CCAS	
Total	3 779K€	3 779K€

6.3 Quel budget pourrait être proposé en 2023 ?

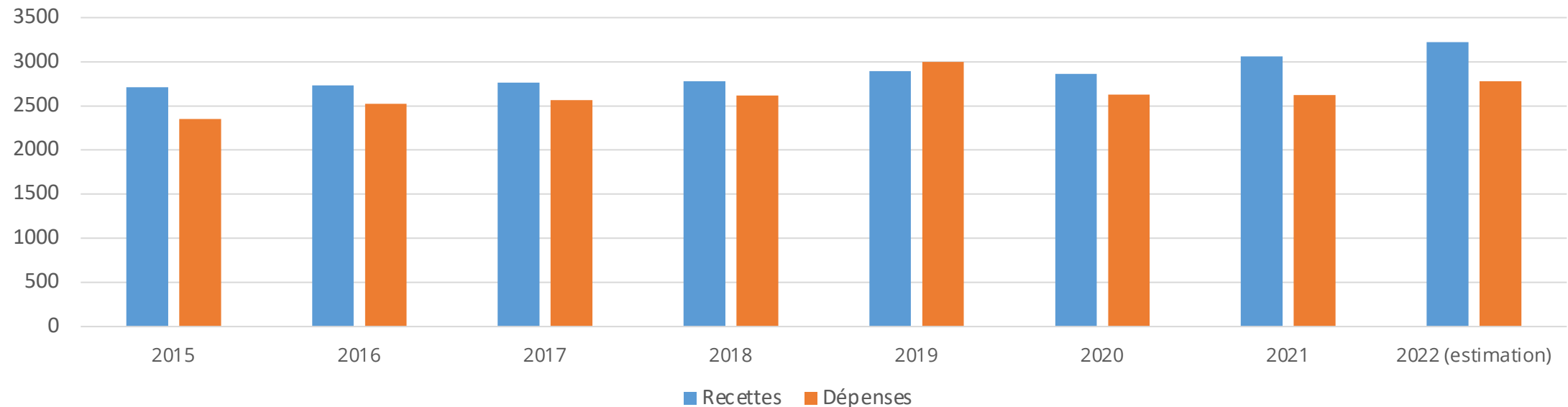
- Le budget d'investissement en € pour 2023:

	DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT Estimation (CA 2022 non arrêté)	RECETTES D'INVESTISSEMENT Estimation (CA 2022 non arrêté)
Administration générale et projet mandat	1452K€	1014K€
	Dont remboursement des emprunts 199K€	
Excédent fonctionnement 2022 (estimation)		454K€
Virement de la section fonctionnement 2022		350K€
Aménagement de la l'espace / D.Durable	12K€	1K€
Politique familiale / Enfance / Petite Enfance	78K€	25K€
Sécurité	45K€	
Communication/Informatique	8K€	2K€
Patrimoine voiries	285K€	234K€
Vie associative et sportive	600K€	400K€
Total	2480K€	2480K€

Annexe : caractéristiques de la commune

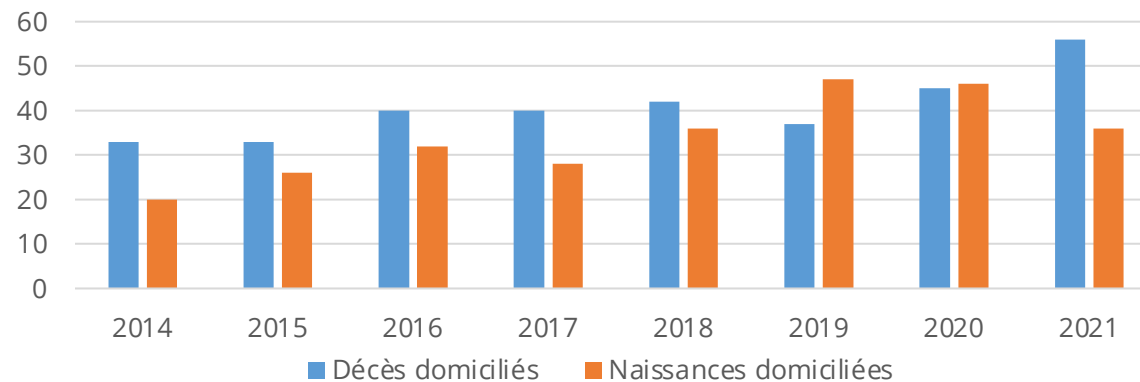
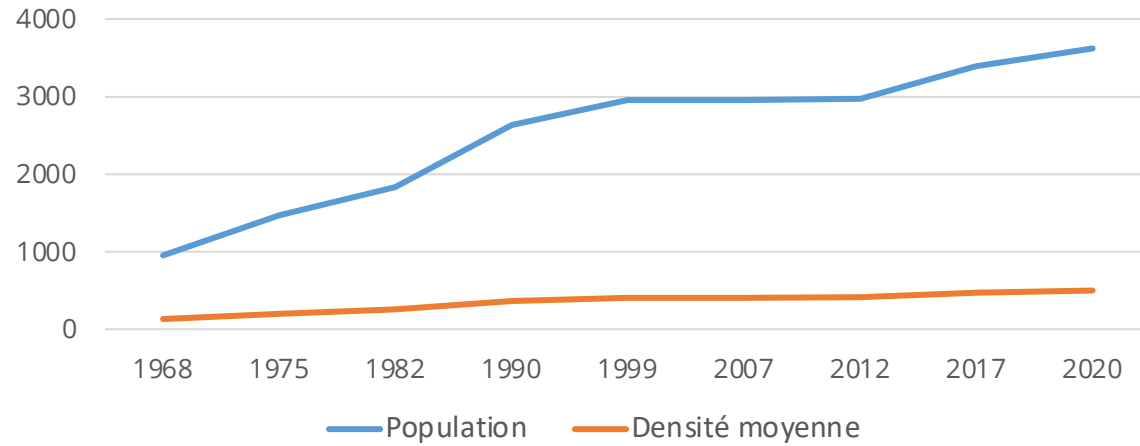
- Le budget d'investissement en euros pour 2023**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (estimation)	Evolution entre 2019 et 2022
Dépenses réelles	2 353	2 526	2 566	2 615	2 999	2630	2621	2779	-7,34%
Recettes réelles	2 713	2 731	2 765	2 777	2 894	2861	3058	3222	+5,36%
Excédent de fonctionnement avant remboursement de la dette	+360	+205	+199	+162	-105	+231	+437	+443	

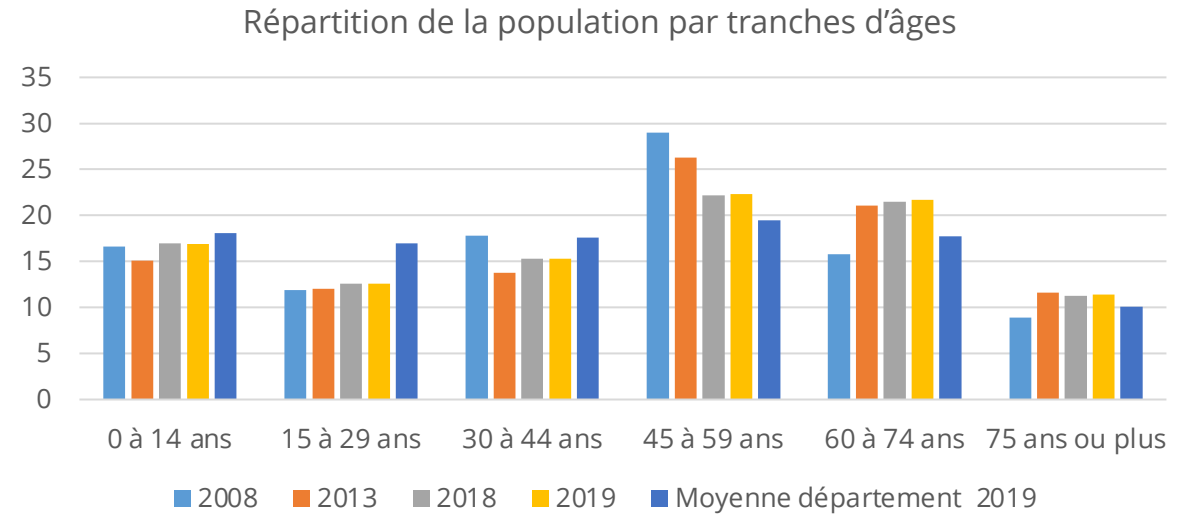


• La population

En 2020, La population est en augmentation de 15,17% par rapport à 2013, alors qu'elle n'est en hausse que de 0,6% sur le département de l'Aube.



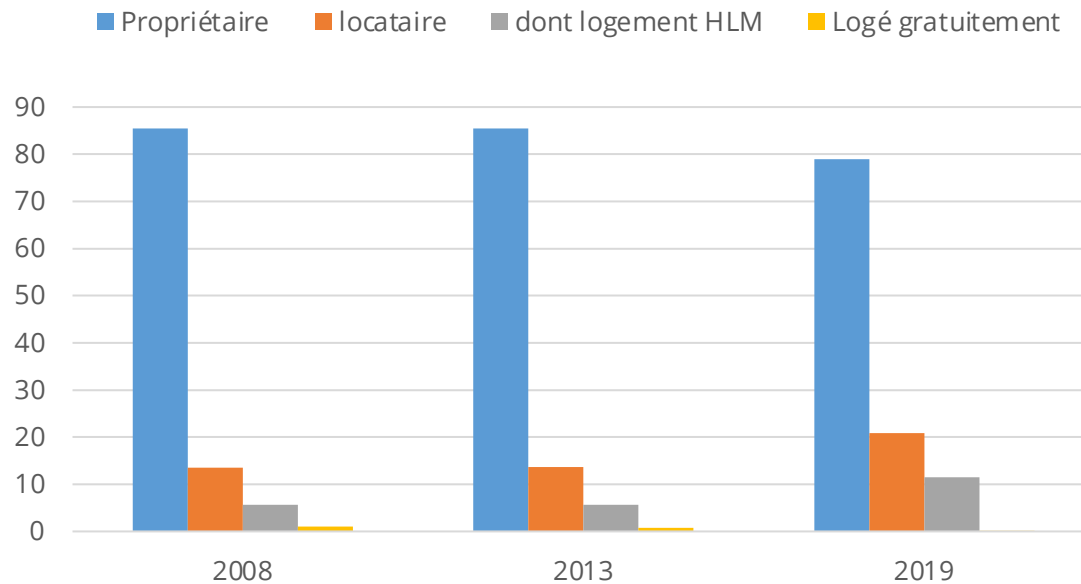
La répartition de notre population est supérieure de 8% par rapport au département dans la tranche 45 ans et plus.



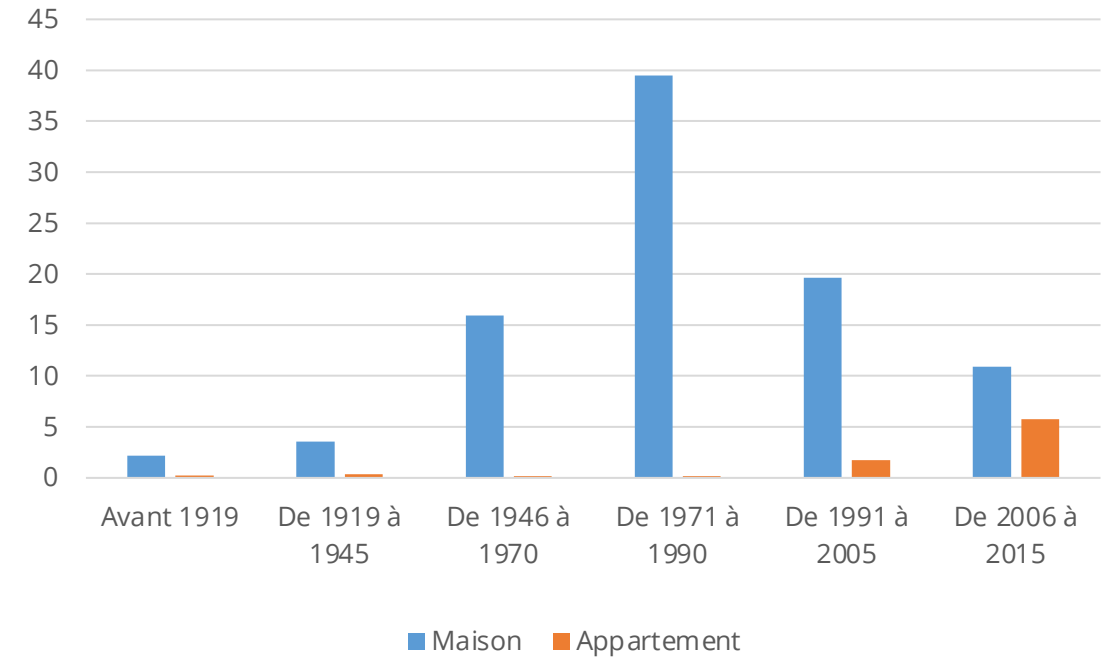
**37,8% de la population sont des retraités en 2019 contre 41,9% en 2013.
53,5% de la population sont des couples sans enfants et 11,6% des familles monoparentales en 2019.**

**Entre 2021 et 2019, les décès sont en hausse de 51%
Entre 2021 et 2019, les naissances sont en baisse de 23%**

79% sont propriétaires de leur logement, un chiffre supérieur à celui du département 57,8%. Toutefois, les locataires sont en hausse significative de +7,1% entre 2013 et 2019 (dont HLM +5,9%), alors que sur le département la part des locataires reste stable ainsi que la part des logement HLM.

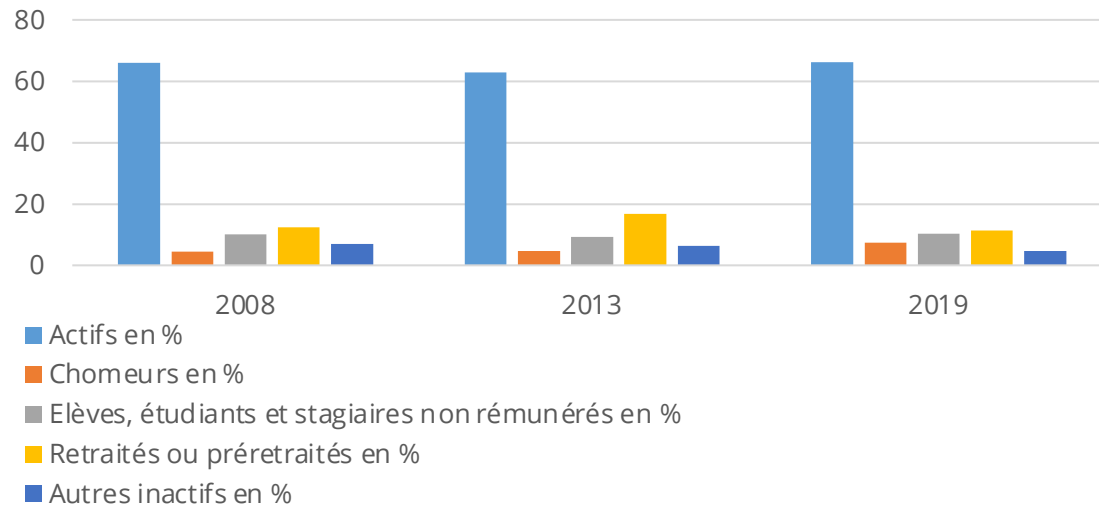


Résidences principales en 2019 selon la période d'achèvement



	Nombre de ménages	Parts des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par logement
Ensemble	1056	100	3521	4,8
Depuis moins de 2 ans	116	7,7	310	4,4
De 2 à 4 ans	271	18	762	4,5
De 5 à 9 ans	169	11,2	486	4,8
10 ans et plus	950	63,1	1963	4,9

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019

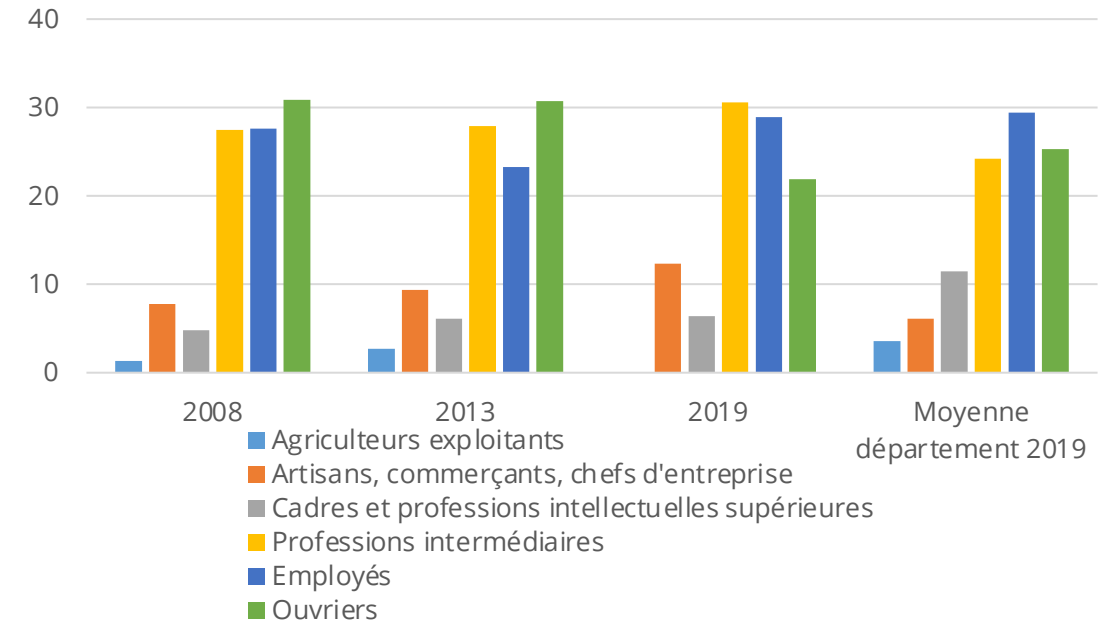


Ecart de +5% pour les actifs, -4,4% pour les chômeurs, +4% de retraités par rapport au département de l'aube.

Toutefois le taux de chômage entre 2013 et 2019 est en hausse de 57% sur la Rivière-de-Corps.

	2018	2019
Nombre de ménages fiscaux	1467	1521
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3561	3739
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euro)	24160	23990
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	62	66

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2019



Entre 2013 et 2019, une baisse significative (-8,8%) de la catégorie socioprofessionnelle « ouvriers » au profit des employés et professions intermédiaires. Alors que sur la département: pas d'évolutions significatives.

Entre 2018 et 2019, la part des ménages fiscaux imposés est en hausse de 4%.

La part des ménages fiscaux imposés à la Rivière de Corps est supérieure de 14% par rapport au département.

- Enfance**

Répartition par familles et par tranche pour l'année 2022										
Tranche	Ribocortins			Total	Tranche	Non Ribocortins			Total	Total Général
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3			Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3		
Quotient familial	0 - 300	301 - 900	≥ 901		Quotient familiale	0 - 300	301 - 900	≥ 901		
Ecole Maternelle				129	Ecole Maternelle				2	131
Ecole Elementaire				231	Ecole Elementaire				12	243
Périscolaire/Restauration	4	70	193	267	Périscolaire/Restauration	2	3	19	24	291
Club Ados	0	21	52	73	Club Ados	0	0	10	10	83
Centre de loisirs Mercredi	2	50	121	173	Centre de loisirs Mercredi	1	1	12	14	187
Centre de loisirs Vacances	2	48	112	162	Centre de loisirs Vacances	1	4	15	20	182

Répartition par enfants et par tranche pour l'année 2022										
Tranche	Ribocortins			Total	Tranche	Non Ribocortins			Total	Total Général
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3			Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3		
Quotient familial	0 - 300	301 - 900	≥ 901		Quotient familiale	0 - 300	301 - 900	≥ 901		
Ecole Maternelle				129	Ecole Maternelle				2	131
Ecole Elementaire				231	Ecole Elementaire				12	243
Périscolaire/Restauration	4	116	261	381	Périscolaire/Restauration	2	3	31	36	417
Club Ados	0	32	68	100	Club Ados	0	1	11	12	112
Centre de loisirs Mercredi	2	77	165	244	Centre de loisirs Mercredi	1	1	15	17	261
Centre de loisirs Vacances	2	76	157	235	Centre de loisirs Vacances	1	4	18	23	258

- Petite enfance**

Répartition de nombre d'enfants par tranche pour l'année 2022										
Tranche	Ribocortins			Total	Tranche	Non Ribocortins			Total	Total Général
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3			Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3		
Quotient familial	0 - 300	301 - 900	> 900		0 - 300	301 - 900	> 900			
Nbre d'enfants	0	13	20	33	0	2	5	7	40	